

ASSEMBLÉE NATIONALE7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1253

présenté par

M. Iordanoff, M. Taché, Mme Sebaihi, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Fournier et Mme Pochon

ARTICLE 1ER TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'exclusion de la présomption de validité des actes publics étrangers en cas de non-légalisation desdits actes. Cette mesure va compliquer encore plus les démarches administratives des étrangers et limiter encore plus l'accès au séjour des personnes les plus précaires comme l'a rappelé la Défenseure des Droits, Claire Hédon à l'occasion de son audition par la Commission des lois.